

Mardi 4 décembre 2018

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

ACTUALITÉ

70 personnes évacuées de 18 immeubles de la rue Jean Roque et de la rue d'Aubagne (hors périmètre de sécurité) pourront prochainement réintégrer leur logement.

A l'initiative de Jean-Claude Gaudin, les agents municipaux observeront demain, mercredi 5 décembre à 9 heures, 1 minute de silence, en hommage aux victimes du drame de la rue d'Aubagne, et les drapeaux seront en berne.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **30 immeubles actuellement évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **154 immeubles actuellement évacués depuis le 7 novembre 2018**
- **Total : 184 immeubles actuellement évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 062 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 508 personnes ont été évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.



HEBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **314 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **925 personnes**
- **Total : 1 239 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune.**

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **264 logements disponibles** :

- **237 logements sociaux**
- **27 logements privés**
- **29 baux** ont été signés (23 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **45 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***

SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **840 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **612 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **106 dossiers ont été clôturés** après la visite du technicien et la levée de doutes
 - **259 visites** effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

Sur les 612 visites effectuées, 395 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 64 %.

- **116 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,
92 expertises menées,
74 rapports d'experts transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **43 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **13 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **181 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 5 939 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu 1 956 personnes.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.